

Il est important de se souvenir que les contrats ou les autres documents de nature juridique signés au Mexique par des personnes dont la situation n'est pas en règle au Mexique, en d'autres termes les hommes et les femmes d'affaires ou les personnes s'adonnant à des affaires au Mexique et qui n'ont pas la formule FM3, n'ont aucune valeur juridique et ne lient pas les parties concernées.

Les modalités d'entrée temporaire pour les hommes et les femmes d'affaires qu'on retrouvait dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) ont été reprises et élargies dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Pour obtenir une formule FM3, il faut joindre à sa demande deux photos de la personne, un passeport, une lettre de l'employeur indiquant ce que la personne fera au Mexique et qui la paiera et verser des frais de permis. Ces frais dépendront de la période de validité et de la nature des affaires à laquelle la personne s'adonnera. Pour obtenir une formule FM2, la personne et l'entreprise doivent fournir la documentation suivante :

- une lettre de l'employeur indiquant le titre et le salaire de la personne;
- une copie certifiée des actes d'incorporation de l'entreprise, de l'enregistrement officiel au registre national des investissements étrangers ou de l'enregistrement auprès de la Chambre mexicaine de commerce;
- une copie de la déclaration d'impôt de l'entreprise la plus récente;
- dans le cas des entreprises de moins de 100 employés, une liste complète des employés travaillant au Mexique et précisant leur nationalité, leur salaire et leur titre au sein de l'entreprise; et
- dans certains cas, on pourra demander à l'entreprise de préciser le nom du Mexicain ou de la Mexicaine qui bénéficiera de la formation offerte par la personne pendant son séjour au Mexique. Si le permis est renouvelé par la suite, *Secretaría de Gobernación* demandera à vérifier que les personnes dont les noms auront été fournis auront bien reçu la formation prévue.

Il est possible de demander le renouvellement d'une formule FM3 à l'expiration de sa période de validité alors qu'une formule FM2 doit être renouvelée chaque année. Les personnes qui seront rémunérées au Mexique par des entreprises mexicaines auront besoin d'obtenir une formule FM3 ou FM2 auprès du *Secretaría de Gobernación* au Mexique.

10. LES MARCHÉS DE TRAVAUX PUBLICS

Étant donné que les travaux financés par des fonds publics représentent encore une part importante de l'activité de construction au pays, il est essentiel de bien comprendre la façon dont le gouvernement du Mexique procède à ces achats pour réussir à participer à l'activité de ce secteur. On trouvera ci-dessous une brève introduction à la réglementation concernant les marchés de travaux publics. Le secteur aura toutefois fortement intérêt à se reporter à deux publications additionnelles d'Affaires étrangères et Commerce international Canada qui fournissent beaucoup plus de détail sur toute la mécanique des achats du gouvernement mexicain :

- Government Procurement in Mexico
- Successfully Bidding for Mexican Government Industrial Procurements (en préparation)
S'adresser à InfoEx au numéro 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000

La Loi sur les achats (*Ley de Adquisición*) est le principal texte législatif régissant tous les achats du gouvernement fédéral de biens et de services. La Loi des travaux publics (*Ley de Obras Públicas*) est celle qui réglemente les dépenses fédérales et les activités concernant les travaux publics, qui sont définis comme l'ensemble des travaux destinés à créer, construire, entretenir ou modifier des biens, y compris l'exploration, la localisation, le forage, l'exploitation minière et des activités similaires destinées à l'utilisation et au développement des ressources naturelles en surface et dans le sous-sol.

